

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2670

31 octobre 2008

### SOMMAIRE

<b>Action-Redaction.com S.A.</b> .....	<b>128142</b>	<b>Kaupthing Fund</b> .....	<b>128133</b>
<b>Adnan S.A.</b> .....	<b>128130</b>	<b>L'Armathan S.A.</b> .....	<b>128118</b>
<b>Arlton S.A.</b> .....	<b>128116</b>	<b>LBREP III Immit S.à r.l.</b> .....	<b>128114</b>
<b>Bati-Euro</b> .....	<b>128153</b>	<b>LEA Finance Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>128131</b>
<b>B.B. Finco</b> .....	<b>128114</b>	<b>Le Coral S.A.</b> .....	<b>128152</b>
<b>Bettange Real Properties S.A.</b> .....	<b>128151</b>	<b>Lir Investments</b> .....	<b>128147</b>
<b>Capivent S.A.</b> .....	<b>128131</b>	<b>Maguro II S.à r.l.</b> .....	<b>128134</b>
<b>Chenonceau S.A.</b> .....	<b>128153</b>	<b>McKesson Information Solutions Capital</b>	
<b>Columbus Holdings Monaco S.A.</b> .....	<b>128152</b>	<b>S.à r.l.</b> .....	<b>128145</b>
<b>Columbus Holdings Monaco S.A.</b> .....	<b>128135</b>	<b>McKesson International Capital S.à r.l.</b> ..	<b>128118</b>
<b>CORSAIR (Luxembourg) N°10 S.A.</b> ....	<b>128123</b>	<b>Melp S.A.</b> .....	<b>128130</b>
<b>Covit Home S.A.</b> .....	<b>128130</b>	<b>Nucifera</b> .....	<b>128160</b>
<b>Distrikit S.A.</b> .....	<b>128123</b>	<b>Private Equity Selection International (PE-</b>	
<b>Euro Ethnic Foods Global</b> .....	<b>128135</b>	<b>SI) 1 S.A.</b> .....	<b>128152</b>
<b>Franship Offshore SA</b> .....	<b>128139</b>	<b>Reliance Power International</b> .....	<b>128116</b>
<b>Getrans S.A.</b> .....	<b>128152</b>	<b>Reliance Telecommunications</b> .....	<b>128116</b>
<b>Harding Investments S.à r.l.</b> .....	<b>128155</b>	<b>Scanplast S.A.</b> .....	<b>128153</b>
<b>Hico S.A.</b> .....	<b>128135</b>	<b>Tecto Luxembourg S.A.</b> .....	<b>128139</b>
<b>Hochtief Facility Management Luxem-</b>		<b>TI Expansion S.A.</b> .....	<b>128133</b>
<b>bourg S.A.</b> .....	<b>128115</b>	<b>TIPTOP Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>128123</b>
<b>Interbook S.A.</b> .....	<b>128122</b>	<b>Valorlux Management S.A.</b> .....	<b>128120</b>
<b>InvestMax</b> .....	<b>128139</b>	<b>Wesimmo S.à r.l.</b> .....	<b>128115</b>
<b>Jockey Holding</b> .....	<b>128131</b>	<b>Westside</b> .....	<b>128138</b>
<b>K2 S.A.</b> .....	<b>128117</b>	<b>XL (Finance) S.à r.l.</b> .....	<b>128117</b>

**LBREP III Immit S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 139.899.

---

**EXTRAIT**

Il résulte des résolutions de l'associé unique prises en date du 29 août 2008:

- Monsieur Benoit Bauduin, administrateur de société, né le 31 mars 1976 à Messancy (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a démissionné de ses fonctions de Gérant de catégorie A de la Société.

Depuis le 29 août 2008, le Conseil de Gérance est composé comme suit:

*Gérant de catégorie A:*

- Monsieur Michael Denny, administrateur de société, né le 1<sup>er</sup> novembre 1977 à Kilkenny (Mande), ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

*Gérants de catégorie B:*

- Monsieur Michael Tsoulies, administrateur de société, né le 30 avril 1961 à Massachusetts (Etats-Unis d'Amérique), ayant son adresse professionnelle au 25 Bank Street, Londres E14 5LE (Royaume Uni).

- Monsieur Rodolpho Amboss, administrateur de société, né le 10 mai 1963 à Cachoeiro de Itapemirim, E.S. (Brésil), ayant son adresse professionnelle au 399 Park Avenue, New York, NY 10022, (Etats-Unis d'Amérique).

- Monsieur Lorenzo Baroni, administrateur de sociétés, né le 1<sup>er</sup> mai 1972 à Milan (Italie), avec adresse professionnelle au 25, Bank Street, Londres E14 5LE, Royaume Uni.

- Monsieur Domenico Giusti, administrateur de sociétés, né le 19 mars 1977 à Bari (Italie), avec adresse professionnelle au 25, Bank Street, Londres E14 5LE, Royaume Uni.

- Monsieur Lorenzo Martinengo, administrateur de sociétés, né le 28 février 1978 à Novara (Italie), avec adresse professionnelle au 25, Bank Street, Londres E14 5LE, Royaume Uni

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2008.

Pour extrait conforme

*LBREP III Immit S. à r. l.*

Signature

Référence de publication: 2008132544/8224/35.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2008, réf. LSO-CV04948. - Reçu 16,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080154913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2008.

---

**B.B. Finco, Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 8, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 119.069.

Par décision du Conseil d'Administration tenu le 1<sup>er</sup> septembre 2008 au siège social de la société, il a été décidé:

- D'accepter la démission de Monsieur Olivier Conrard né le 25 août 1965 à Messancy en Belgique, employé privé, résident professionnellement au 12, avenue de la Liberté à L-1930 Luxembourg, de sa fonction d'administrateur de catégorie A, avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2008;

- De coopter comme nouvel administrateur de catégorie A, avec effet immédiat, Madame Sandrine DURANTE, employée privée, né le 14 novembre 1972 à Villerupt en France, résidant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, son mandat ayant comme échéance celui de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*B.B. FINCO S.A.*

Signature

Référence de publication: 2008134288/24/19.

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2008, réf. LSO-CV06619. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080156926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2008.

---

**Wesimmo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 101.105.

*Extrait suite à un contrat de cession de parts sociales*

Suite à un contrat de cession de parts sociales signé sous seing privé en date du 17 avril 2007, entre:

1. Monsieur Stéphane Weyders, demeurant professionnellement au 28, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg, né le 02 janvier 1972 à Arlon (Belgique)

Et

1. La société Stefid S.à r.l. avec siège social à L-2430 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange, R.C.S. Luxembourg B 123.961

Il en résulte ce qui suit:

Monsieur Stéphane Weyders, demeurant professionnellement au 28, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg, né le 02 janvier 1972 à Arlon (Belgique)

1. déclare céder à la société Stefid S.à r.l. avec siège social à L-2430 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange, R.C.S. Luxembourg B 123.961

100 parts sociales d'une valeur nominale de 125 euros chacune de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois WESIMMO S.à r.l. établie et ayant son siège social à L-2430 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 101.105.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse de l'administrateur suivant:

Monsieur Stéphane Weyders, administrateur, 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.

Nous vous demandons également de bien vouloir prendre note du changement d'adresse de l'associé unique suivant:

Stefid S.à r.l. associé, 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 123.961.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*WESIMMO S.à r.l.*

Signature

Référence de publication: 2008132659/3258/32.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2008, réf. LSO-CV05416. - Reçu 16,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080155053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2008.

**Hochtief Facility Management Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 94.069.

**AUSZUG**

Durch Beschluss der außerordentlichen Gesellschafterversammlung vom 22. September 2008 wurde die Abberufung des folgenden Verwaltungsratsmitglieds beschlossen mit Wirkung zum 30. September 2008:

- Herr Christian BANSE, geboren am 12. Februar 1966, in Seligenstadt (Hessen), wohnhaft in D-45133 Essen, Holunderweg 37.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Für die Gesellschaft*

Unterschrift

Référence de publication: 2008133845/267/17.

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2008, réf. LSO-CV06066. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080156511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2008.

**Reliance Power International, Société à responsabilité limitée,  
(anc. Reliance Telecommunications).**

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 140.017.

L'an deux mille huit, le vingt-cinq septembre.

Par-devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

A comparu:

La société à responsabilité limitée «MAZE» Sàrl, dont le siège social est à L-8308 Capellen, 75, Parc d'activités, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110.554, ici représentée par son gérant Monsieur Benoît de Bien, consultant, demeurant à L-9515 Wiltz, 59, rue G-D. Charlotte, lui même représenté par Mademoiselle Aurore MARON, assistance de direction, avec adresse professionnelle à L-8308 Mamer/Capellen, 75, Parc d'activités, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Capellen, le 24 septembre 2008.

laquelle procuration après avoir été paraphée «ne varietur» par la comparante et le notaire instrumentant restera annexé à la présente minute, laquelle comparante, a exposé au notaire:

- que la société à responsabilité limitée Reliance Telecommunications a été constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 11 juillet 2008, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1870 du 30 juillet 2008, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.017,

- qu'elle a un capital de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125.- EUR) chacune,

- que la comparante est la seule associée représentant l'intégralité du capital de la société à responsabilité limitée Reliance Telecommunications, avec siège social à L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités,

Ensuite le comparant a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

*Résolution unique*

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la société pour lui donner le nom de Reliance Power International et modifie en conséquence l'article 1<sup>er</sup> des statuts comme suit:

« **Art. 1<sup>er</sup>** . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Reliance Power International» Sàrl»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à.

*Frais*

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à 800 euros.

Dont acte, fait et passé à Mamer/Capellen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire.

Signé: A. Maron, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 26 septembre 2008. WIL/2008/857. — Reçu douze euros = 12 €.-

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 15 octobre 2008.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2008133900/2724/44.

(080156508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2008.

**Arlton S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 51.295.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 14 octobre 2008*

*Résolutions*

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2008 comme suit:

*Conseil d'administration:*

- M. Enrico Marchiorello, ingénieur, né le 30 juillet 1947 à Rossano Veneto (Italie), demeurant à Via Ca' Leoncino 46, I-31030 Castello di Godego, (Italie), administrateur-délégué;
- M. Luca Checchinato, employé privé, né le 6 décembre 1960 à San Bellino (Italie), demeurant à 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;
- Mme Manuela D'Amore, employée privée, née le 4 mars 1972 à Rome (Italie), demeurant à 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur.

*Commissaire aux comptes:*

ComCo S.A., 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque, Société Anonyme

*Banque Domiciliaire*

Signatures

Référence de publication: 2008134281/24/26.

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2008, réf. LSO-CV06614. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080156931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2008.

---

**K2 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 107.373.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 10 octobre 2008*

*Résolutions*

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2008 comme suit:

*Conseil d'administration:*

- MM. Francesco Moglia, employé privé, né le 27 mai 1968 à Rome (Italie), demeurant professionnellement 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, président;
- Sergio Bertasi, employé privé, né le 26 octobre 1958 à Padova (Italie), demeurant professionnellement 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;
- Marco Gostoli, employé privé, né le 8 juillet 1960 à Pordenone (Italie), demeurant professionnellement 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;

*Commissaire aux comptes:*

ComCo S.A., 5 rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Société Européenne de Banque, Société Anonyme

*Banque domiciliaire*

Signatures

Référence de publication: 2008134280/24/27.

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2008, réf. LSO-CV06612. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080156934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2008.

---

**XL (Finance) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 82.522.

Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

128118

Luxembourg, le 16 octobre 2008.

XL (Finance) S.à r.l.  
Frank W.J.J. Welman  
Gérant

Référence de publication: 2008134111/683/16.

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2008, réf. LSO-CV06597. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080156499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2008.

---

**L'Armathan S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 81.950.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 27 juin 2008*

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs de Madame Denise VERVAET, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, et de Monsieur Pierre SCHILL, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, ainsi que celui du commissaire aux comptes, Fiduciaire GLACIS S.à r.l., ayant son siège social au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG.

L'assemblée accepte la démission de Madame Joëlle LIETZ, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, de ses fonctions d'administrateur et appelle en remplacement Madame Sabrina COLLETTE, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2008134821/506/22.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2008, réf. LSO-CV05425. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080157758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2008.

---

**McKesson International Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: CAD 25.000,00.**

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 88.499.

In the year two thousand and eight, on the twenty-third of September.

Before Us, Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

McKesson INTERNATIONAL FINANCE S.à r.l, a private limited company incorporated under the laws of Luxembourg having its registered office at 270, route d'Arlon, L-8010 Strassen, registered with the Luxembourg register of commerce and companies under the number B 88.500,

here represented by Ms Danielle Kolbach, Lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 22 September 2008,

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

- McKesson INTERNATIONAL FINANCE S.à r.l. is the sole shareholder of McKesson INTERNATIONAL CAPITAL S.à r.l. a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on July 9, 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on October 3, 2002 under number 1434 (the Company).

Now, therefore, the appearing party, acting through its proxy holder, has requested the undersigned notary to record the following resolution:

128119

*Sole resolution*

The sole shareholder of the Company acknowledges that, pursuant to a deed dated July 9, 2002 recorded before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on October 3, 2002 under number 1434 (the Deed), McKesson INTERNATIONAL HOLDINGS LIMITED has subscribed to the whole share capital of the Company and has fully paid up five hundred (500) shares by a contribution in cash.

The sole shareholder acknowledges that the whole share capital of the Company has been actually paid up by the sole shareholder and not by McKesson INTERNATIONAL HOLDINGS LIMITED.

The sole shareholder of the Company therefore decides to rectify the decision taken on July 9, 2002 by subscribing to the whole share capital and decides to reflect the correction as follows:

Thereupon, McKesson INTERNATIONAL FINANCE S.à r.l, prenamed and represented as stated here-above, declares to have subscribed to the whole share capital of the Company and to have fully paid up five hundred (500) shares by a contribution in cash.

There being no further business, the meeting is terminated.

*Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately EUR 750.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le vingt-trois septembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg.

**A COMPARU:**

McKesson INTERNATIONAL FINANCE S.à r.l, une société constituée et soumise au droit de Luxembourg, ayant son siège social au 270, route d'Arlon, L-8010 Strassen, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 88.500,

ici représentée par Maître Danielle Kolbach, Avocat, résidant à Luxembourg.

en vertu d'une procuration donnée le 22 septembre 2008.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- McKesson INTERNATIONAL FINANCE S.à r.l est l'associée unique de McKesson INTERNATIONAL CAPITAL S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, en date du 9 juillet 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 3 octobre 2002 sous le numéro 1434 (la Société).

La partie comparante, représentée par le mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter la résolution suivante:

*Résolution unique*

L'associée unique de la Société reconnaît que, suivant acte reçu en date du 9 juillet 2002 par Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 3 octobre 2002 sous le numéro 1434 (l'Acte), McKesson INTERNATIONAL HOLDINGS LIMITED a décidé de souscrire à l'entière du capital social de la Société et d'avoir entièrement libéré les 500 parts sociales de la Société par apport numéraire.

L'associée unique constate que l'ensemble du capital social a été en fait libéré par l'associé unique et non par McKesson INTERNATIONAL HOLDINGS LIMITED.

L'associé unique de la Société décide par conséquent de rectifier la décision prise le 9 juillet 2002 en souscrivant à l'ensemble du capital social et en reflétant la correction comme suit:

Ensuite McKesson INTERNATIONAL FINANCE S.à r.l., ici représentée comme dit ci-dessus, déclare avoir souscrit à l'entière du capital social de la Société et avoir entièrement libéré les cinq cents (500) parts sociales de la Société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de l'augmentation de capital à environ 750,- EUR.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que le mandataire des parties comparantes l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. KOLBACH, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 septembre 2008. Relation: LAC/2008/38891. — Reçu € 12,- (douze Euros).

Le Receveur (signé): Frank SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2008134631/206/91.

(080157136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2008.

### **Valorlux Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1227 Luxembourg, 3, rue Belle Vue.

R.C.S. Luxembourg B 142.369.

#### — STATUTS

L'an deux mille huit le seize octobre;

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg.

A comparu:

VALORFIN S.A., ayant son siège social Via Ferruccio Pelli 13 B, CH - 6900 LUGANO ici représentée par Madame Laurence BARDELLI, demeurant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée à Luxembourg le 9 octobre 2008;

Laquelle procuration, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées.

Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "VALORLUX MANAGEMENT S.A.".

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est fixée pour une durée illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'acquisition par achat ou de toute autre manière, aussi bien que le transfert par vente, échange ou autrement de titres de toutes sortes, l'emprunt, l'avance de fonds sur prêts ainsi que la gestion et le développement de ses participations.

La société pourra participer à la création et au développement de toute société ou entreprise et pourra leur accorder toute assistance. D'une manière générale, elle pourra prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et exécuter toutes opérations qu'elle jugera utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet, sans vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

La société est autorisée à ouvrir des filiales ou succursales tant au Grand-Duché qu'à l'étranger.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), divisé en trois cent dix (310) actions de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, aux choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

**Art. 4.** La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années. Ils sont rééligibles. Le conseil élit en son sein un président et le cas échéant un vice-président.



Si par suite de démission, décès, ou toute autre cause, un poste d'administrateur nommé par l'assemblée générale devient vacant, les administrateurs restants peuvent provisoirement pourvoir à son remplacement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion, procède à l'élection définitive.

Dans les cas où la Société n'a qu'un seul actionnaire et que cette circonstance a été dûment constatée, les fonctions du conseil d'administration peuvent être confiées à une seule personne, qui n'a pas besoin d'être l'actionnaire unique lui-même.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour compte de la personne morale.

Ce représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Celle-ci ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

La désignation et la cessation des fonctions du représentant permanent sont soumises aux mêmes règles de publicité que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre.

Les administrateurs, membres de cet organe, ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions de ces organes, sont tenus de ne pas divulguer, même après la cessation de leurs fonctions, les informations dont ils disposent sur la société anonyme et dont la divulgation serait susceptible de porter préjudice aux intérêts de la société, à l'exclusion des cas dans lesquels une telle divulgation est exigée ou admise par une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou dans l'intérêt public.

La Société sera engagée par la signature collective de deux administrateurs ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration. Si, en application et conformément à l'article 51 de la Loi, la composition du conseil d'administration a été limitée à un membre, la Société se trouve engagée par la signature de son administrateur unique. Au cas où les administrateurs signent un document au nom de la Société, leur signature sera suivie d'une mention précisant qu'ils signent au nom de la Société.

**Art. 5.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Dans ce cadre, le Conseil d'Administration n'est pas autorisé à disposer et/ou à affecter en garantie sous quelque forme que ce soit les immeubles et les participations détenus par la société, en tout ou partie. En conséquence de quoi, la disposition et l'affectation en garantie de tout ou partie des immeubles et participations de la société seront de la compétence exclusive de l'Assemblée Générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications de statuts.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou télécopie, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

**Art. 6.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 7.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 30 mai de chaque année à 15.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 9.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

**Art. 10.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 11.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1.- Le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2008.

2.- La première assemblée générale ordinaire se tiendra en 2009.

*Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparantes préqualifiées déclarent souscrire les actions comme suit:

VALORFIN S.A. . . . . .	310
Total: trois cent dix actions	310

Les actions ont été entièrement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

*Déclaration*

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de mille sept cent cinquante euros (1.750,- EUR).

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à un et celui des commissaires à un.
- 2.- Est appelé à la fonction d'administrateur:
  - Monsieur Herman MOORS, administrateur de sociétés, né à Bilzen (Belgique) le 3 novembre 1944 (matricule 19441103096) demeurant à L-8077 Bertrange 240, rue de Luxembourg.
- 3.- Est appelée aux fonctions de commissaire:
  - La société GLOBAL TRUST ADVISORS SA, 38, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, inscrite au registre du commerce sous le numéro B 68731.
- 4.- Les mandats de l'administrateur et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012.
- 5.- Le siège social est fixé à L-1227 Luxembourg, 3, rue Belle-Vue.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Bardelli, C. Doerner.

Enregistré à Esch/Alzette, le 20 octobre 2008. Relation: EAC/2008/13069. - Reçu cent cinquante-cinq euros 31.000,- à 0,5%: 155,- euros.

*Le Receveur (signé):* Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 21 octobre 2008.

Christine DOERNER.

Référence de publication: 2008134593/209/137.

(080156980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2008.

**Interbook S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 12.306.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire et de la réunion du Conseil d'Administration du 13 octobre 2008, les décisions suivantes ont été prises:

Sont nommés jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 31 décembre 2010:

- Luc BRAUN, demeurant professionnellement 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur et Président du Conseil d'Administration
- Horst SCHNEIDER, demeurant professionnellement 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur et Administrateur-Délégué
- FIDESCO S.A., avec siège social 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur
- EURAUDIT SARL, avec siège social 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Commissaire.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008134823/504/20.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2008, réf. LSO-CV05046. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080157747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2008.

**Distrikit S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 47.041.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 20 mai 2008*

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs de Madame Denise VERVAET, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, et de Monsieur Pierre SCHILL, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, ainsi que celui du commissaire aux comptes, Fiduciaire GLACIS S.à r.l., ayant son siège social au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG.

L'assemblée accepte la démission de Madame Joëlle LIETZ, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, de ses fonctions d'administrateur et appelle en remplacement Madame Sabrina COLLETTE, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2008.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 20 mai 2008*

Les membres du Conseil d'Administration décident de renommer Monsieur Pierre SCHILL, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, administrateur-délégué, pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2008.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2008134822/506/26.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2008, réf. LSO-CV05426. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080157753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2008.

**CORSAIR (Luxembourg) N°10 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 90.446.

*Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale ordinaire du 16 octobre 2008*

- Le mandat du gérant Monsieur Rolf Caspers dont l'adresse professionnelle est 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, est prolongé jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012 statuant sur les comptes annuels de 2011.

Luxembourg, le 16 octobre 2008.

*Pour le conseil d'administration*

Signatures

Référence de publication: 2008134810/1463/16.

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2008, réf. LSO-CV06944. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080157618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2008.

**TIPTOP Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 142.374.

—  
STATUTES

In the year two thousand eight, on the tenth of October

Before us Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

TIPTOP ENERGY LIMITED, a private company limited by shares, having its registered office at Flat/RM 1001 10/F, Tai Yau BLDG, 181 Johnston RD, Wanchai, Hong Kong, China, registered with the Register of Companies Hong Kong under the registration number 1227873,

here represented by Mr Olivier GASTON-BRAUD, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in the People's Republic of China on October 10, 2008.

The said proxies, signed "ne varietur" by the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as there above mentioned, have requested the undersigned notary to inscribe as follows the articles of association of a société à responsabilité limitée:

**Art. 1.** There is formed by those present between the parties noted above and all persons and entities who may become partners in future, a company with limited liability (société à responsabilité limitée) which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by present articles.

**Art. 2.** The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may in particular acquire all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has a participation or in which it has a direct or indirect interest.

The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property, which it may deem useful to the accomplishment of its purposes.

**Art. 3.** The company has been formed for an unlimited period to run from this day.

**Art. 4.** The private limited liability company will assume the name "TIPTOP Luxembourg S.à r.l".

**Art. 5.** The registered office is established in the city of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners.

The managers may establish branches and subsidiaries both in the Grand-Duchy of Luxembourg and in foreign countries.

**Art. 6.** The company's corporate capital is fixed at twelve thousand and five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by on hundred (100) shares of one hundred and twenty five euros (EUR 125.-) each.

**Art. 7.** The capital may, at any time, be changed by the sole partners or by a majority of partners representing at least three quarters (3/4) of the capital and provisions of Article 18 on the alteration of these articles shall be applicable. The partners may change the nationality of the company by an unanimous decision.

**Art. 8.** Each share gives rights to a fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to its relationship with the number of shares in existence.

**Art. 9.** The company's shares are freely transferable between partners. They may only be disposed of to new partners following the passing of a resolution of the partners in general meeting, with a majority amounting to three quarters of the share capital.

**Art. 10.** The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the partners will not bring the company to an end.

**Art. 11.** The company shall be managed by several managers, who need not to be partners of the corporation.

The managers are appointed and removed by the general meeting of partners, which determines their powers, compensation and duration of their mandates.

The initial number of managers shall be five (5) made up of three (3) "A Managers" and two (2) "B Managers".

**Art. 12.** The A Managers and B Managers together form the board of managers. The board of managers may choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the members.

The board of managers shall meet at least one time per year upon call by the chairman, or two managers, at the company's registered office or any other place in Luxembourg indicated in the notice of meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four hours in advance of the hour set for such a meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing by

letter, telefax or email of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing by letter, telefax or email another manager as his proxy. A manager may be appointed as proxy by several managers, and may act at a meeting of the board of managers in the name of each of them.

Votes may also be cast in writing by letter, telefax or email. The board of managers can deliberate or act validly only if at least three (3) managers are present or represented at a meeting of the board of managers, provided that such three (3) managers consist of at least one (1) A Manager and one (1) B Manager. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting, and must include at least one (1) A Manager and one (1) B Manager voting in favor of such decision.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions voted at the managers' meetings.

**Art. 13.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two managers.

**Art. 14.** The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition on behalf of the company in its interests.

All powers not expressly reserved by law or the present articles to the general meeting of partners fall within the competence of the board of managers.

The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the company and the representation of the company for such management and affairs, with prior consent of the general meeting of partners, to any manager or managers of the board or to any person or to any committee (the members of which need not to be managers) deliberating under such terms and with such powers as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any person who need not to be manager, appoint and dismiss all officers and employees, and fix their emoluments.

**Art. 15.** Towards third parties the company is validly bound by the joint signature of at least one (1) A Manager and one (1) B Manager or by single signature of any manager(s) or other person(s) to whom such signatory power shall be delegated by the board of managers.

**Art. 16.** An annual general meeting of the partner(s) shall be held at the registered office of the company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

Other general meetings of the partner(s) may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

**Art. 17.** Each partner may take part in collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Each partner may appoint a proxy to represent him at meetings.

Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than two thirds (2/3) the share capital.

As long as the company has no more than twenty-five (25) partners, resolutions of partner(s) can, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the partners. In this case, each partner shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or e-mail message).

However, resolutions to alter the articles and particularly to liquidate the company may only be carried by a majority of partners owning three quarters of the company's share capital. These resolutions shall be taken in an extraordinary general meeting.

If the company has only one partner, this sole partner shall exercise all the powers of the general meeting. The decisions of the sole partner which are taken in the scope of the first paragraph are recorded in minutes or drawn-up in writing.

**Art. 18.** The company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

**Art. 19.** Each year on December 31st, the books are closed and the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

**Art. 20.** Should the company have more than twenty-five (25) partners, or otherwise as required by law, the general meeting of partners shall appoint one or several statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes). In all other cases, the general meeting of partners is free to appoint and remove one or several statutory auditor(s), and to determine its/their powers, compensation and duration of its/their mandate(s). An external auditor may be appointed.

**Art. 21.** The company shall at all times maintain accurate and complete accounting and other financial records in respect of the company at its registered office.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the company's registered office. Should the company have more than twenty-five (25) partners, such communication shall be permitted only during the fifteen (15) days preceding the annual general meeting.

**Art. 22.** The receipts stated in the annual inventory, after deduction of general expenses and amortisation, represent the net profit.

Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent of the share capital.

The balance may be used freely by the partners.

**Art. 23.** At the time of the winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who will fix their powers and remuneration.

**Art. 24.** The partners will refer to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in the articles.

The undersigned notary states that the specific conditions of article 183 of law of 10 August 1915 on commercial companies as amended are satisfied.

*Transitory provision*

The first financial year commences this day and ends on December 31st, 2008.

*Subscription - Payment*

The share quotas have been subscribed by TIPTOP ENERGY LIMITED, prenamed; being the sole partner of the company.

The subscribed capital has been fully paid up in cash, so that the sum of TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EUROS (EUR 12,500.-) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

*Estimate*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,550.-.

*Extraordinary general meeting*

The sole partner representing the whole of the company's share capital has forthwith carried the following resolutions:

- 1) The registered office is established in 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
- 2) The number of managers is fixed at five (5).
- 3) The meeting appoints the following three (3) "A Managers" and two (2) "B Managers" as manager(s) of the company for an unlimited period:

*A Managers:*

- Mr Bert Seerden, born on 8.10.1969 at Smallerland, The Netherlands, director of companies, residing professionally in L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe, holding the passport No. NU43FL4C6

- Mr Johan Dejans, born on 17.11.1966 Aarschot, Belgium, director of companies, residing professionally in L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe, holding the passport No. EG624228

- ATC Management (Luxembourg) S.à r.l., a private limited liability company governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe (RCS Luxembourg N ° B.103.336)

*B Managers:*

- Mr Jiayue HU, born on 25 December 1964 at Anhui, People's Republic of China, Chinese national, with professional domicile at Beijing, China 100083, No. 263, Beisihuan Zhonglu, Haidian District, holding the passport No. P6535125;

- Mr Yongjun LU, born on 16 January 1969 at Hunan, People's Republic of China, Chinese national, with professional domicile at Beijing, China 100083, No. 263, Beisihuan Zhonglu, Haidian District, holding the passport No. P00141807;

- 4) The meeting appoints as external auditor of the company for a period to be determined:

PricewaterhouseCoopers a private limited liability company having its registered office at L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch (RCS Luxembourg N ° 65.477)

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le dix octobre

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

**ONT COMPARU:**

TIPTOP ENERGY LIMITED, une société à responsabilité limitée (private company limited by shares), ayant son siège social à Flat/RM 1001 10/F, Tai Yau BLDG, 181 Johnston RD, Wanchai, Hong Kong, Chine, enregistrée auprès du registre des sociétés (Register of Companies) de Hong Kong sous le numéro 1227873

ici représentée par Monsieur Olivier GASTON-BRAUD, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée en Chine, le 10 octobre 2008,

Ladite procuration reste, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour.

**Art. 4.** La société à responsabilité limitée prend la dénomination de TIPTOP Luxembourg S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

Les gérants pourront établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt cinq euros (125,- EUR) chacune.

**Art. 7.** Le capital et d'autres dispositions des présents statuts peuvent, à tout moment, être changés par l'associé unique ou par la majorité des associés représentant au moins trois quarts (3/4) du capital et les dispositions de l'article 18 seront applicables. Les associés peuvent changer la nationalité de la Société par une décision unanime.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 11.** La Société sera gérée par plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être des associés.

Les gérants sont désignés et révoqués par l'assemblée générale des associés qui détermine leurs pouvoirs, rémunérations et durée des mandats.

Le nombre initial de gérants est fixé à cinq (5) repartit en trois (3) gérants A et deux (2) gérants B.

**Art. 12.** Les gérants A et les gérants B constituent ensemble le conseil de gérance. Le conseil de gérance pourra choisir parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées d'associés.

Le conseil de gérance se réunira au moins une fois par an sur convocation du président ou de deux gérants, au siège social de la société ou à tout autre lieu au Luxembourg indiqué dans la convocation.

Une convocation écrite de toute réunion du conseil de gérance doit être adressée à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour la réunion, excepté en cas d'urgence pour lequel la nature des circonstances d'urgence doit être mentionnée dans la convocation. Cette convocation peut être écartée par l'accord écrit par lettre, télécopie ou courriel (e-mail) de chaque gérant. Des convocations séparées ne sont pas requises pour des réunions

individuelles tenues à des lieux et heures prescrites dans un programme préalablement adopté par une résolution du conseil de gérance.

Tout gérant pourra prendre part à une réunion du conseil de gérance en donnant pouvoir à un autre gérant par écrit par lettre, télécopie ou courriel (e-mail). Un gérant pourra être nommé mandataire par plusieurs gérants, et pourra prendre part à une réunion du conseil de gérance au nom de chacun d'entre eux.

Les votes pourront être également effectués par écrit par lettre, télécopie ou courriel (e-mail).

Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins trois (3) gérants sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance dont au moins un (1) gérant A et un (1) gérant B. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion avec au moins un (1) gérant A et un (1) gérant B approuvant ladite décision.

Les résolutions prises par écrit avec l'approbation et la signature de tous les gérants ont le même effet que des résolutions votées en réunions des gérants.

**Art. 13.** Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui a présidé une telle réunion.

Les copies ou extraits de tels procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou à toute autre occasion seront signés par le président, le secrétaire ou par deux gérants.

**Art. 14.** Le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour exécuter tous actes d'administration et de disposition pour compte de la Société et dans l'intérêt de celle-ci.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du conseil de gérance.

Le conseil de gérance pourra déléguer ses pouvoirs de conduire les affaires courantes de la Société et la représentation de la Société pour de telles affaires, avec le consentement préalable de l'assemblée générale des associés, à un ou plusieurs membres du conseil de gérance ou à toute autre personne ou à tout comité (dont les membres n'ont pas à être gérants) délibérant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil de gérance déterminera. Il pourra également confier tous pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne qui ne doit pas nécessairement être gérant, nommer et révoquer tous cadres et employés, et fixer leur rémunération.

**Art. 15.** Vis-à-vis des tiers la Société est valablement engagée par la signature conjointe d'au moins un (1) gérant A et un (1) gérant B ou par la signature de tout gérant ou toute autre personne(s) à qui un pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance.

**Art. 16.** Une assemblée générale annuelle des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune de son siège social à préciser dans la convocation à l'assemblée.

D'autres assemblées générales de l'associé unique ou des associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

**Art. 17.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés représentant plus des 2/3 du capital social.

Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions de l'associé unique ou des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (e-mail)).

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ou la liquidation de la société ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social. Ces décisions seront prises au cours d'une assemblée générale extraordinaire.

Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale. Les décisions de l'associé unique prises sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 19.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le conseil de gérance dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

**Art. 20.** Lorsque la société a plus de vingt-cinq (25) associés, ou dans les autres cas prévus par la loi, l'assemblée générale des associés doit nommer un ou plusieurs commissaires aux comptes. Dans tous les autres cas, l'assemblée générale des associés est libre, à sa discrétion de nommer et de révoquer un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes et de déterminer ses/leurs pouvoirs, rémunérations et durée des mandats. Un réviseur d'entreprises pourra être nommé.

**Art. 21.** La société tiendra à tout moment une comptabilité exacte et complète concernant la société à son siège social.



Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan. Lorsque la société a plus de vingt-cinq (25) associés, cette communication ne sera permise que pendant les quinze (15) jours précédant l'assemblée générale annuelle.

**Art. 22.** Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

**Art. 23.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

**Art. 24.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur. Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée sont remplies.

#### *Mesure transitoire*

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2008.

#### *Souscription - Libération*

Toutes les parts émises ont été souscrites par TIPTOP ENERGY LIMITED, préqualifiée, qui est l'associé unique de la Société.

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison de sa constitution est évalué à 1.550,- EUR.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt l'associé unique, représentant l'intégralité du capital, a pris les résolutions suivantes en assemblée générale:

1. Le siège social de la société est établi au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
2. Le nombre des gérants est fixé à cinq.
3. L'assemblée désigne comme gérants A et comme gérants B pour une durée indéterminée:

##### *Gérants A:*

- Mr Bert Seerden, né le 8 octobre 1969 à Smalingerland, Pays-Bas, gérant de sociétés, domicilié à L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe. titulaire du passeport n ° NU43FL4C6
- Mr Johan Dejans, né le 17 novembre 1966, à Aarschot, Belgique, gérant de sociétés, domicilié à L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe, titulaire du passeport n ° EG624228
- ATC Management (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée gouvernée et régie par les lois du Luxembourg, ayant son siège social à L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe (RCS Luxembourg N ° B.103.336)

##### *Gérants B:*

- Mr Jiayue HU, né le 25 décembre 1964 à Anhui, République populaire de Chine, citoyen chinois, résidant à Beijing, Chine 100083, No. 263, Beisihuan Zhonglu, Haidian District, titulaire du passeport n ° . P6535125;
- Mr Yongjun LU, né le 16 janvier 1969 à Hunan, République populaire de Chine, citoyen chinois, résidant à Beijing, China 100083, No. 263, Beisihuan Zhonglu, Haidian District, titulaire du passeport n ° . P00141807;

4. L'assemblée désigne comme réviseur d'entreprise pour une durée à être déterminée par décision du conseil d'administration:

PricewaterhouseCoopers, une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch (RCS Luxembourg N ° 65.477)

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: O. GASTON-BRAUD, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 octobre 2008. Relation: LAC/2008/41746. — Reçu € 62,50 (soixante-deux Euros cinquante).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2008134588/206/336.

(080157068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2008.

---

**Melp S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 125.575.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 septembre 2008*

- L'Assemblée Générale procède à compter de ce jour à la révocation de:

Luc VERELST, directeur de société, né le 23 avril 1954 à Wilrijk (Belgique).

- L'Assemblée Générale décide de nommer, avec effet immédiat, en remplacement de M. Luc VERELST:

Mme Sandrine ANTONELLI, employée privée, née le 6 mars 1969 à Savigny-sur-Orge (France), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en l'année 2012.

Extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008134480/1022/19.

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2008, réf. LSO-CV06401. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080157360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2008.

---

**Covit Home S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 135.249.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 juin 2008*

- L'Assemblée Générale procède à compter de ce jour à la révocation de:

Luc VERELST, directeur de société, né le 23 avril 1954 à Wilrijk (Belgique).

- L'Assemblée Générale décide de nommer, avec effet immédiat, en remplacement de M. Luc VERELST:

Mme Claudine BOULAIN, employée privée, née le 2 juin 1971 à Moyeuve-Grande (France), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2012.

Extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008134477/1022/19.

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2008, réf. LSO-CV06403. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080157352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2008.

---

**Adnan S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 17.192.

—  
Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 2 octobre 2008, la décision suivante a été prise:

- 1) La démission de Monsieur Paul LUTGEN de sa fonction de Commissaire est acceptée.
- 2) Est nommé jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 31 décembre 2008

- Luc BRAUN, né à Luxembourg le 24.09.1958, diplômé ès sciences économiques, demeurant 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Commissaire.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008134824/504/16.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2008, réf. LSO-CV05051. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080157739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2008.

---

**Capivent S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 54.461.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 30 juin 2008 au siège de la société*

Le mandat des administrateurs venant à échéance, l'assemblée décide de renouveler le mandats des administrateurs suivants pour une durée de six années, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de l'année 2014.

- Monsieur Yves VAN RENTERGHEM, demeurant à L-2550 Belair, 2, avenue du X septembre;

- Monsieur Hervé VAN RENTERGHEM, demeurant à L-8393 Olm, 53, rue de Capellen;

- Monsieur Tom SCHILTZ, demeurant à L-2550 Belair, 16, avenue du X septembre;

Ils déclarent accepter leurs mandats.

L'assemblée décide de ne pas renouveler le mandat du commissaire et de nommer comme commissaire de la société à partir de ce jour pour une durée de six ans, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de l'année 2014:

La S.à.R.L. «VGD Experts-comptables», ayant son siège au 6, rue Jean-Pierre Brasseur à L-1258 Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg B n° 53.981. Pour l'exercice du mandat cette société sera représentée par son associée responsable Madame Lut Laget.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2008134474/1212/23.

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2008, réf. LSO-CU04565. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080157366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2008.

---

**Jockey Holding, Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 68.793.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale tenue extraordinairement du 4 août 2008*

L'assemblée accepte la démission de la S.à.R.L. 'VAN GEET, DERICK & Co, Réviseurs d'entreprises', ayant son siège social à L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur, de son mandat de commissaire.

En remplacement l'assemblée décide de nommer comme commissaire la S.à.R.L. «VGD Experts-comptables», ayant son siège à L-1258 Luxembourg 6, Rue Jean-Pierre Brasseur, inscrite au R.C.S. Luxembourg B n° 53.981. Pour l'exercice du mandat cette société sera représentée par son associée responsable Madame Lutgard Laget. Le commissaire exercera son mandat jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels du 31 décembre 2009.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2008134472/1212/18.

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2008, réf. LSO-CU04567. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080157356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2008.

---

**LEA Finance Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 138.038.

L'an deux mille huit, le vingt-neuf septembre.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1) La société anonyme de droit français "LEA", établie et ayant son siège social à F-75009 Paris, 23, square Edouard VII, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B 421 452 079,

ici dûment représentée par son président du conseil d'administration et directeur général Monsieur Jean-Marc ANTIGNAC, qualifié ci-après.

2) Monsieur Jean-Marc ANTIGNAC, administrateur de sociétés, né à Clermont Ferrand, (France), le 29 août 1972, demeurant professionnellement à F-75009 Paris, 23, square Edouard VII.

3) Monsieur Stéphane LAHAYE, administrateur et directeur financier du Groupe, né à Paris, (France), le 1<sup>er</sup> juin 1966, demeurant professionnellement à F-75009 Paris, 23, square Edouard VII

Tous sont ici représentée par Monsieur Christian DOSTERT, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu de trois procurations sous seing privé lui délivrées, lesquelles procurations, signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire d'acter qu'ils sont les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée "LEA Finance Luxembourg S.à r.l." (ci- après la "Société"), établie et ayant son siège social à L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 138.038, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 9 avril 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1230 du 21 mai 2008,

et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de deux cent cinquante mille (250.000,- EUR), pour le porter de son montant actuel de cinquante mille euros (50.000,- EUR) à trois cent mille euros (300.000,- EUR) par l'émission et la création de deux mille cinq cents (2.500) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, à souscrire en numéraire.

Les deux mille cinq cents (2.500) parts sociales nouvellement émises sont souscrites, de l'accord de tous les associés, par la société anonyme de droit français "LEA", prédésignée, et libérées entièrement par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de deux cent cinquante mille (250.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article six (6) des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à trois cent mille euros (300.000,- EUR), représenté par trois mille (3.000) parts sociales de cent euros (100,- EUR) chacune, souscrites comme suit:

1) La société anonyme de droit français "LEA", avec siège social à F-75009 Paris, 23, square Edouard Vu, (France), deux mille neuf cents parts sociales . . . . .	2.900
2) Monsieur Jean-Marc ANTIGNAC, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à F-75009 Paris, 23, square Edouard VII, (France), cinquante parts sociales . . . . .	50
3) Monsieur Stéphane LAHAYE, administrateur et directeur financier du Groupe, demeurant professionnellement à F-75009 Paris, 23, square Edouard VII, (France), cinquante parts sociales . . . . .	50
Total: trois mille parts sociales . . . . .	3.000

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales."

*Frais*

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la Société à raison de la présente augmentation de capital sont évalués à la somme de trois mille trois cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, ès-qualités qu'il agit, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: DOSTERT - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 7 octobre 2008. Relation GRE/2008/3974. - Reçu mille deux cent cinquante euros, 0,50%: 1.250,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 23 octobre 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008135014/231/67.

(080157858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2008.

---

**Kaupthing Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 96.002.

*Extrait des délibérations du Conseil d'Administration du 30 novembre 2007*

Le Conseil d'Administration a pris note de la démission de Monsieur Bo Matthiesen (résidant professionnellement à IS-105 Reykjavik, 19, Borgartun), de son mandat de Dirigeant, Délégué à la gestion journalière.

*Extrait des délibérations du Conseil d'Administration du 10 octobre 2008*

Le Conseil d'Administration a pris note de la démission de Monsieur Birgir Örn Arnarson (résidant professionnellement à L-1855 Luxembourg, 35a, avenue J. F. Kennedy), de son mandat de Dirigeant, Délégué à la gestion journalière.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2008.

BANQUE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme

Investment Fund Services

Marie-Cécile MAHY-DUBOURG

Fondé de Pouvoir

Référence de publication: 2008134826/7/21.

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2008, réf. LSO-CV06578. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080157563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2008.

---

**TI Expansion S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1425 Luxembourg, 3, rue du Fort Dumoulin.

R.C.S. Luxembourg B 127.506.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale de la Société en date du 24 juin 2008*

En date du 24 juin 2008, l'Assemblée Générale a pris les résolutions suivantes:

de prolonger les mandats de

- François IV Holding
- Kilterry
- Monsieur Denis Pradon
- Monsieur Ben Graven
- Monsieur Uwe Schuht

en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 24 juin 2008 et pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2013;

de prolonger le mandat de

- PricewaterhouseCoopers

en tant que commissaire de la Société avec effet au 24 juin 2008 et pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2009.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2008.

TI EXPANSION S.A.

Signature

Référence de publication: 2008134825/250/27.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2008, réf. LSO-CV05517. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080157579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2008.

**Maguro II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 320.000,00.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 136.575.

L'an deux mille huit, le huit octobre.

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

MAGURO I S.A., une société anonyme constituée sous les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 136.788,

ici représentée par Monsieur Jacques BONNIER, employé privé, 10, boulevard Royal,  
en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg en date du 6 octobre 2008.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante agissant en tant qu'associée unique de MAGURO II S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 136.575, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 11 janvier 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 26 mars 2008, numéro 732 (la «Société») et représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associée unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de trois cent mille euros (EUR 300.000,-) pour le porter de son montant actuel de vingt mille euros (EUR 20.000,-) à trois cent vingt mille euros (EUR 320.000,-) par la création et l'émission de trois mille (3.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes.

*Souscription et libération*

Les trois mille (3.000) nouvelles parts sociales sont toutes souscrites par l'associée unique MAGURO I S.A., préqualifiée,

ici représentée par Monsieur Jacques BONNIER, employé privé, 10, boulevard Royal,  
en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, en date du 6 octobre 2008,  
pour un prix total de trois cent mille euros (EUR 300.000,-) qui sont affectés au capital social de la Société.

Toutes les trois mille (3.000) nouvelles parts sociales sont entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de trois cent mille euros (EUR 300.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'associée unique décide de modifier le premier alinéa de l'article 6 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

Version française:

«Le capital social est fixé à la somme de trois cent vingt mille euros (EUR 320.000,-) représenté par trois mille deux cents (3.200) parts sociales, d'une valeur de cent euros (EUR 100,-) chacune.»

Version anglaise:

"The Company's share capital is set at three hundred twenty thousand euro (EUR 320,000,-) represented by three thousand two hundred (3,200) shares with a par value of one hundred euro (EUR 100,-) each."

*Evaluation des frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, est évalué à environ deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, le mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Jacques Bonnier et Joëlle Baden.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 octobre 2008, LAC/2008/41982. — Reçu à 0,50%: mille cinq cents euros (€ 1.500,-).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2008.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2008135055/7241/60.

(080157635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2008.

**Columbus Holdings Monaco S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 76.124.

*Mention rectificative*

Le bilan rectificatif au 30 avril 2002 (rectificatif du dépôt du bilan déposé le 29/05/2006 n° L060048143) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Signature

Référence de publication: 2008135041/2374/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2008, réf. LSO-CV06743. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080158364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2008.

**Euro Ethnic Foods Global, Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 135.990.

Le bilan abrégé au 30 juin 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Signature

Référence de publication: 2008135040/2374/13.

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2008, réf. LSO-CV06757. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080158362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2008.

**Hico S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 138.929.

L'an deux mille huit, le vingt-cinq septembre,

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

A comparu:

Monsieur Lionel CAPIAUX, employé privé, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société anonyme "HICO S.A.", ayant son siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

en vertu d'un procès-verbal du conseil d'administration du 3 septembre 2008, dont une copie certifiée conforme, signée "ne varietur" par le comparant et le notaire, restera annexée au présent acte, avec lequel elle sera enregistrée,

Lequel comparant a requis le notaire d'acter ses déclarations comme suit:

I.- La société "HICO S.A." fut constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 19 mai 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1539 du 20 juin 2008, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 138.929, au capital social intégralement libéré de trente-sept mille cinq cents euros (EUR 37.500,00), représenté par trois cent soixante-quinze (375) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) chacune.

L'article trois, alinéa un à cinq, des statuts stipule que:

"Le capital social est fixé à trente-sept mille cinq cents euros (EUR 37.500,00), divisé en trois cent soixante-quinze (375) actions de cent euros (EUR 100,00) chacune.

#### *Capital autorisé*

Le capital autorisé de la société est fixé à quatre cent soixante-deux mille cinq cent euros (EUR 462.500,00), pour porter le capital social de son montant de trente-sept mille cinq cents euros (EUR 37.500,00) à cinq cent mille euros (EUR 500.000,00), le cas échéant par la création et l'émission de quatre mille six cent vingt-cinq (4.625) actions de cent euros (EUR 100,00) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes

Le conseil d'administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital, en une seule fois ou par tranches successives, par émission d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission d'actions nouvelles à émettre dans le cadre du capital social autorisé.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le conseil d'administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins."

II.- Le conseil d'administration, en sa réunion du 3 septembre 2008, a décidé de procéder à la réalisation d'une partie du capital autorisé à concurrence de quatre cent vingt-deux mille cinq cents euros (EUR 422.500,00), pour porter le capital de son montant actuel de trente-sept mille cinq cents euros (EUR 37.500,00) à quatre cent soixante mille euros (EUR 460.000,00), par l'émission de quatre mille deux cent vingt-cinq (4.225) actions nouvelles de cent euros (EUR 100,00) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

III.- L'augmentation de capital a été libérée intégralement par apport en espèce, de sorte que la somme de quatre cent vingt-deux mille cinq cents euros (EUR 422.500,00) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire.

IV.- A la suite de cette augmentation de capital, l'article trois, alinéa un à cinq, des statuts est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 3. (alinéa un à cinq).** Le capital social est fixé à quatre cent soixante mille euros (EUR 460.000,00), divisé en quatre mille six cents (4.600) actions de cent euros (EUR 100,00) chacune.

#### *Capital autorisé*

Le capital social pourra être porté de son montant de quatre cent soixante mille euros (EUR 460.000,00) à cinq cent mille euros (EUR 500.000,00), le cas échéant par la création et l'émission de quatre cents (400) actions de cent euros (EUR 100,00) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes. Le conseil d'administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital, en une seule fois ou par tranches successives, par émission d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission d'actions nouvelles à émettre dans le cadre du capital social autorisé.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le conseil d'administration.



A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le conseil d'administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins."

#### *Evaluation*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société à la suite de la présente augmentation de capital, s'élèvent approximativement à quatre mille trois cents euros (EUR 4.300,00).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate par les présentes qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue française suivi d'une version en langue anglaise; sur demande dudit comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version française fera foi.

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent procès-verbal avec le notaire.

#### **Suit la traduction anglaise du texte qui précède:**

In the year two thousand and eight, on the twenty-fifth day of September,  
Before Us Maître Emile SCHLESSER, notary residing in Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

There appeared:

Mr Lionel CAPIAUX, private employee, residing professionally in L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,  
acting as special proxyholder of the board of directors of the company "HICO S.A.", having its registered office in L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

by virtue of a resolution of the board of directors adopted on 3 September 2008, of which a certified true copy, initialled "ne varietur" by the appearing person and the notary, will remain attached to the present deed.

Said appearing person asked the notary to state that:

I.- The company "HICO S.A." was incorporated by deed of the undersigned notary, on 19 May 2008, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", number 1539 on 20 June 2008, registered at the Trade and Companies' Register in Luxembourg-City under section B and number 138,929, with an entirely paid up share capital of thirty-seven thousand five hundred Euros (EUR 37,500.00), represented by three hundred seventy-five (375) shares with a par value of one hundred euro (EUR 100.00) each.

Article three of the Articles of Incorporation, paragraphs one to five, state that:

"The corporate capital is fixed at thirty-seven thousand five hundred euro (EUR 37,500.00), divided into three hundred seventy-five (375) shares with a par value of one hundred euro (EUR 100.00) each.

#### *Authorised share capital*

The authorised share capital is fixed at four hundred sixty-two thousand five hundred euro (EUR 462,500.00), to raise the corporate share capital from thirty-seven thousand five hundred euro (EUR 37,500.00) to five hundred thousand euro (EUR 500,000.00) by the creation and the issue of four thousand six hundred twenty-five (4,625) shares with a par value of one hundred euro (EUR 100.00) each, with the same rights as those enjoyed by the existing shares.

The board of directors is fully authorized and appointed:

- to render effective such increase of capital as a whole at once, by successive portions or by continuous issues of new shares, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of shareholders' claims, or following approval of the annual general meeting of shareholders, by incorporation of profits or reserves into capital;

- to determine the place and the date of the issue or of the successive issues, the terms and conditions of subscription and payment of the additional shares,

- to suppress or limit the preferential subscription right of the shareholders with respect to the above issue of supplementary shares against payment in cash or by contribution in kind.

Such authorization is valid for a period of five years starting from the date of publication of the present deed and may be renewed by a general meeting of shareholders with respect to the shares of the authorized capital which at that time shall not have been issued by the board of directors.

As a consequence of such increase of capital so rendered effective and duly documented in notarial form, the first paragraph of the present article will be amended such as to correspond to the increase so rendered effective; such modification will be documented in notarial form by the board of directors or by any persons appointed for such purposes."

II.- The board of directors, in its meeting on 3 September 2008, has decided to proceed to an increase of the share capital by four hundred twenty-two thousand five hundred euro (EUR 422,500.00) in order to bring it from its current amount of thirty-seven thousand five hundred euro (EUR 37,500.00) to four hundred sixty thousand euro (EUR

460,000.00), by the issuance of four thousand two hundred twenty-five (4,225) shares of one hundred euro (EUR 100.00) each, vested with the same rights and advantages as the existent shares.

III.- The increase of capital has been entirely paid up by contribution in cash, so that the amount of four hundred twenty-two thousand five hundred euro (EUR 422,500.00) is forthwith at the free disposal of the company, as has been proved to the notary.

IV.- As a consequence of the increase of capital, paragraphs one to five of article three of the Articles of Incorporation are modified and will from now on have the following wording:

" **Art. 3. (paragraphs one to five).** The corporate capital is fixed at four hundred sixty thousand euro (EUR 460,000.00), divided into four thousand six hundred (4,600) shares with a par value of one hundred euro (EUR 100.00) each.

*Authorised share capital*

The share may be increased from four hundred sixty thousand euro (EUR 460,000.00) to five hundred thousand euro (EUR 500,000.00) by the creation and the issue of four hundred (400) shares with a par value of one hundred euro (EUR 100.00) each, with the same rights as those enjoyed by the existing shares. The board of directors is fully authorized and appointed:

- to render effective such increase of capital as a whole at once, by successive portions or by continuous issues of new shares, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of shareholders' claims, or following approval of the annual general meeting of shareholders, by incorporation of profits or reserves into capital;

- to determine the place and the date of the issue or of the successive issues, the terms and conditions of subscription and payment of the additional shares,

- to suppress or limit the preferential subscription right of the shareholders with respect to the above issue of supplementary shares against payment in cash or by contribution in kind.

Such authorization is valid for a period of five years starting from the date of publication of the present deed and may be renewed by a general meeting of shareholders with respect to the shares of the authorized capital which at that time shall not have been issued by the board of directors.

As a consequence of such increase of capital so rendered effective and duly documented in notarial form, the first paragraph of the present article will be amended such as to correspond to the increase so rendered effective; such modification will be documented in notarial form by the board of directors or by any persons appointed for such purposes."

*Expenses*

The expenses to be borne by the Company as a result of the foregoing are estimated at four thousand three hundred euro (EUR 4,300.00).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing person, the present deed is worded in French, followed by an English translation; on request of the same appearing person and in case of divergences between the French and the English texts, the French text will be prevailing.

In faith of which, We the undersigned notary, have set our hand and seal, on the day named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the person appearing, known to the notary by surname, name, civil status and residence, said person signed with the notary this original deed.

Signé: L. Capiiaux, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 1<sup>er</sup> octobre 2008, LAC/2008/39635. — Reçu à 0,50%: deux mille cent douze euros cinquante cents (€ 2.112,50 ).

*Le Receveur (signé):* Francis SANDT.

Pour expédition conforme délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2008.

Emile SCHLESSER.

Référence de publication: 2008135015/227/170.

(080157826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2008.

**Westside, Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 128.664.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale tenue extraordinairement du 4 août 2008*

L'Assemblée accepte la démission, à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2008, de la S.à.R.L. 'VAN GEET, DERICK & Co, Réviseurs d'entreprises', ayant son siège social à L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur, de son mandat de Commissaire.

En son remplacement, l'Assemblée décide de nommer comme nouveau Commissaire la S.à.R.L. «VGD Experts-comptables», ayant son siège à L-1258 Luxembourg 6, rue Jean-Pierre Brasseur, inscrite au R.C.S. Luxembourg B n ° 53.981. Pour l'exercice du mandat cette société sera représentée par son associée responsable Madame Lutgard Laget. Le Commissaire exercera son mandat jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes annuels du 31 décembre 2012.

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2008134470/1212/18.

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2008, réf. LSO-CU04560. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080157349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2008.

---

**FSO, Franship Offshore SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 80.140.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement du 28 août 2008*

L'assemblée accepte la démission de la société VAN GEET, DERICK & Co, Réviseurs d'entreprises SARL, ayant son siège social à L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur, en tant que commissaire, suite à sa lettre de démission datée du 28 août 2008 et décide de nommer en remplacement la société VGD Experts-Comptables, société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur, inscrite au R.C.S. Luxembourg B no. 53 981.

Le commissaire exercera son mandat jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels du 31 décembre 2009.

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2008134469/1212/19.

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2008, réf. LSO-CU04558. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080157344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2008.

---

**Tecto, Tecto Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 35.567.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement du 28 août 2008*

L'assemblée accepte la démission de la société VAN GEET, DERICK & Co, Réviseurs d'entreprises SARL, ayant son siège social à L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur, en tant que commissaire, suite à sa lettre de démission datée du 28 août 2008 et décide de nommer en remplacement la société VGD Experts-Comptables, société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur, inscrite au R.C.S. Luxembourg B no. 53 981.

Le commissaire exercera son mandat jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels du 31 décembre 2008.

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2008134468/1212/19.

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2008, réf. LSO-CU04555. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080157343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2008.

---

**InvestMax, Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 142.387.

—  
STATUTS

L'an deux mille huit, le quinze octobre,

Par devant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Redange-Attert, 19, Grand-Rue,

Ont comparu:

1.- TRIPLE F LIMITED, société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Tortola (Iles Vierges Britanniques), 3rd Floor, Geneva Place, Waterfront Drive - Road Town,

représentée par Monsieur Jean FABER, demeurant professionnellement à L-2450, Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt

en vertu d'une procuration générale, déposée au rang des minutes de Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, suivant acte du 15 mai 2007, enregistré à Luxembourg A.C. le 16 mai 2007, LAC / 2007 / 8685,

2.- FFF LIMITED, société de droit de Saint-Vincent-et-les-Grenadines, ayant son siège social à Kingstown (Saint-Vincent-et-Grenadines), Trust House, 112, Bonadie Street,

représentée par Mademoiselle Jeanne PIEK, demeurant professionnellement à L-2450, Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

en vertu d'un acte de dépôt de documents, reçu par le notaire Emile Schlessler, prédit, de résidence à Luxembourg, en date du 15 mai 2007, enregistré à Luxembourg A.C. le 16 mai 2007, LAC /2007 /8689.

Lesquelles comparantes, représentées comme indiqué ci-avant, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «InvestMax» S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques, se rattachant directement ou indirectement à son objet.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant en toutes monnaies, par voie d'émission et d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question à l'alinéa précédent.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles à l'accomplissement de son objet.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,00) divisé en trois cent dix (310) actions de cent euros (EUR 100,00) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 5.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée, à l'égard des tiers, soit par la signature individuelle du président du conseil d'administration, soit par la signature collective de deux administrateurs.

**Art. 6.** Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Pour la première fois, le président du conseil d'administration peut être nommé par l'assemblée générale extraordinaire.

**Art. 7.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 9.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième vendredi du mois de juin de chaque année à 10.00 heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 10.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 11.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 12.** La société s'engage à indemniser tout administrateur des pertes, dommages ou dépenses occasionnés par toute action ou procès par lequel il pourra être mis en cause en sa qualité passée ou présente d'administrateur de la Société, sauf le cas où dans pareille action ou procès, il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration intentionnelle.

**Art. 13.** La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparantes préqualifiées déclarent souscrire les actions comme suit:

1.- TRIPLE F LIMITED, prénommée Cent cinquante-cinq actions . . . . .	155
2.- FFF LIMITED, prénommée cent cinquante-cinq actions . . . . .	<u>155</u>
Total: trois cent dix actions . . . . .	310

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que le montant intégral du capital social se trouve à la disposition de la société, la preuve en ayant été rapportée au notaire qui le constate.

#### *Constatation*

Le notaire soussigné a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

#### *Disposition transitoire*

Par dérogation aux statuts, le premier exercice commencera aujourd'hui-même pour finir le trente et un décembre deux mil huit.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de quatre mille euros (EUR 4.000.00).

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

a. Monsieur Jean FABER, licencié en sciences économiques et commerciales, né le 26 octobre 1960 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt

b. Madame Claude KRAUS, expert-comptable, née le 18 mai 1977 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

c. Mademoiselle Jeanne PIEK, employée privée, née le 24 juin 1961 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-2450, Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mil treize .

2.- Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est nommée commissaire aux comptes:

la société anonyme REVILUX S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-1371, Luxembourg, 223, Val Sainte Croix, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 25.549,

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille treize.

3.- Le siège social est établi à L-2450, Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la représentante des comparantes, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: FABER, PIEK, REUTER.

Enregistré à Redange/Attert, le 16 octobre 2008, Relation: RED/2008/1282. — Reçu cent cinquante-cinq euros (155,- €).

Le Receveur (signé): KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange/Attert, le 17 octobre 2008.

Karine REUTER.

Référence de publication: 2008134598/7851/146.

(080157324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2008.

**Action-Redaction.com S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1741 Luxembourg, 83, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 142.370.

—  
STATUTS

L'an deux mille sept, le trois octobre.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné:

ONT COMPARU:

1.- La société anonyme O-Ren Investments S.A., ayant son siège à L-1741 Luxembourg, 83, rue de Hollerich, immatriculé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 109.774, ici représenté par son administrateur Monsieur Eric BUSCH, conseiller économique, né à Luxembourg, le 23 mars 1971, demeurant à L-6978 Hostert, 4, Op der Bunn.

b) 2.- La société en commandite simple de droit belge ACTION-REDACTION.COM, ayant son siège social à B-6740 Villers-sur-Semois, 11, rue des Aunés, immatriculé au Tribunal de Commerce d'Arlon sous le numéro 0897.716.687, ici représentée par sa gérante-associée commanditée Madame Isabelle JOHANNES, administratrice de sociétés, née à Bruxelles (Belgique), le 4 février 1971 et demeurant à B-6740 Villers-sur-Semois, 11, rue des Aunés.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente une société anonyme sous la dénomination de "Action-Redaction.com S.A."

**Art. 2.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet le commerce au Luxembourg et à l'étranger de conception, conseil, réalisation, coaching, audit, développement, formation, rédaction, rédaction web, architecture d'information, ergonomie, gestion de projets, gestion de projets Internet et tout autre service relatif au WEB.

La société peut aussi faire toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières ou financières se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La société pourra également accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers pouvant compléter ou favoriser son objet social en général.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.

**Art. 6.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi de 1915.

Les actionnaires prennent acte qu'il existe un pacte qui règle leurs relations et s'engagent à le respecter.

**Art. 7.** La société est administrée par un conseil composé de quatre membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 8.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi de 1915 le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique.

Les réunions du conseil d'administration pourront se tenir également par conférence téléphonique ou par vidéoconférence.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs dont celle de l'administrateur-délégué, ou par la signature d'un administrateur-délégué en ce qui concerne les actes de gestion journalière, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration.

**Art. 9.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 10.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 1<sup>er</sup> lundi du mois de juin à 14.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 12.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

**Art. 13.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

**Art. 14.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2009.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2010.
- 3) Exceptionnellement le premier administrateur-délégué peut être nommé par la première assemblée générale désignant le premier conseil d'administration.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les actions ont été souscrites de la manière suivante:

1.- La société anonyme O-Ren Investments S.A., préqualifiée Cinquante actions, . . . . .	50
2.- La société en commandite simple de droit belge ACTION-REDACTION.COM, préqualifiée cinquante actions, . . . . .	50
Total: cent actions, . . . . .	100

Toutes les actions ont été libérées partiellement à concurrence de 25 % par des versements en espèces d'un montant total de SEPT MILLE SEPT CENT CINQUANTE EUROS (7.750,- EUR), de sorte que cette somme se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de neuf cents euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à quatre, et celui des commissaires aux comptes à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
  - a) Monsieur Eric BUSCH, conseiller économique, né à Luxembourg, le 23 mars 1971, demeurant à L-6978 Hostert, 4, Op der Bunn.
  - c) Madame Isabelle JOHANNES, administratrice de sociétés, née à Bruxelles (Belgique), le 4 février 1971, demeurant à B-6740 Villers-sur-Semois, 11, rue des Aunés.
  - d) Madame Carole WINAND, employée privée, née à Libramont, le 9 avril 1980, demeurant à B-6720 Hachy, 30, rue des Aubépines.
  - e) Monsieur Robert LANNERS, fonctionnaire, né à Luxembourg, le 6 mars 1969, demeurant à 154, Muehlenweg, L-2155 Luxembourg.
- 3.- Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:
  - Monsieur Benoit DEVAUX, expert comptable, né à Bastogne le 17 juin 1966, demeurant professionnellement à L-1413 Luxembourg, 1, place Dargent.



4.- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014.

5.- Le siège social est établi à L-1741 Luxembourg, 83, rue de Hollerich.

6.- Faisant usage de la faculté offerte par la disposition transitoire (3), l'assemblée nomme Madame Isabelle JOHANNES, préqualifiée, aux fonctions:

- de président du conseil d'administration, et
- d'administrateur-délégué, avec les pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion.

#### *Déclaration*

- Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: BUSCH - JOHANNES - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 13 octobre 2008. Relation GRE/2008/4031. — Reçu Cent cinquante-cinq euros 0,50%: 155,- €.

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 20 octobre 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008134592/231/151.

(080156999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2008.

### **McKesson Information Solutions Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 25.000,00.**

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 85.933.

In the year two thousand and eight, on the twenty-third of September.

Before Us, Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg.

#### THERE APPEARED:

McKesson INFORMATION SOLUTIONS FINANCE S.à r.l., a private limited company incorporated under the laws of Luxembourg having its registered office at 270, route d'Arlon, L-8010 Strassen, registered with the Luxembourg register of commerce and companies under the number B 81.540,

here represented by Ms Danielle Kolbach, Lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 22 September 2008,

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

- McKesson INFORMATION SOLUTIONS FINANCE S.à r.l. is the sole shareholder of McKesson INFORMATION SOLUTIONS CAPITAL S.à r.l. a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hespérange, on February 6, 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on May 22, 2002 under number 775 (the Company).

Now, therefore, the appearing party, acting through its proxyholder, has requested the undersigned notary to record the following resolution:

#### *Sole resolution*

The sole shareholder of the Company acknowledges that, pursuant to a deed dated December 22, 2005 recorded before Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on April 4, 2006 under number 684 (the Deed), the sole shareholder McKesson INFORMATION SOLUTIONS FINANCE, S.à r.l. has subscribed to a total of nine hundred sixty nine thousand nine hundred fifty nine (969,959) newly issued shares (the Shares) consisting in the subscription of (i) three hundred eighty-eight four hundred sixty four (388,464) shares (the Shares 1) issued by conversion of the bond issued pursuant to a mandatory convertible loan agreement of USD 38,846,471 dated February 6, 2003 entered into by and between the Company, as borrower and

the sole shareholder, as lender and (ii) 581.245 shares (the Shares 2) issued by conversion of the bond issued pursuant to a mandatory convertible loan agreement of GBP 32,752,129 dated February 6, 2003 entered into by and between the Company, as borrower and the sole shareholder, as lender.

The sole shareholder acknowledges that it was intended to subscribe to five hundred eighty one thousand two hundred forty five (581,245) Shares 2 instead of 581.245 Shares 2 and that the total amount of Shares newly issued being the addition of the Shares 1 and the Shares 2 was nine hundred sixty nine thousand seven hundred and nine (969,709) instead of nine hundred sixty nine thousand nine hundred fifty nine (969,959).

The sole shareholder of the Company therefore decides to rectify the decision taken on December 22, 2005 by subscribing to a total amount of nine hundred sixty nine thousand seven hundred and nine (969,709) newly issued Shares and decides to reflect the correction as follows:

Thereupon, McKesson INTERNATIONAL FINANCE S.à r.l., prenamed and represented as stated here-above, declares to have subscribed on December 22, 2005 to nine hundred sixty nine thousand seven hundred and nine (969,709) newly issued Shares and have them fully paid up by contribution in kind of a claim consisting of an aggregate amount of ninety six million nine hundred seventy one thousand nineteen United States Dollars (USD 96,971,019).

There being no further business, the meeting is terminated.

#### Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately EUR 750.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-trois septembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg.

#### A COMPARU:

McKesson INFORMATION SOLUTIONS CAPITAL S.à r.l., une société constituée et soumise au droit de Luxembourg, ayant son siège social au 270, route d'Arlon, L-8010 Strassen, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés sous le numéro 81.540,

ici représentée par Maître Danielle Kolbach, Avocat, résidant à Luxembourg.

en vertu d'une procuration donnée le 22 septembre 2008.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- McKesson INTERNATIONAL INFORMATION SOLUTIONS FINANCE S.à r.l. est l'associée unique de McKesson INFORMATION SOLUTIONS FINANCE S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire résidant à Hesperange, en date du 6 février 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 22 mai 2002 sous le numéro 775 (la Société).

La partie comparante, représentée par le mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter la résolution suivante:

#### Résolution unique

L'associée unique de la Société reconnaît que, suivant acte reçu en date du 22 décembre 2005 par Maître André Schwachtgen, notaire résidant à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 4 avril 2006 sous le numéro 684 (l'Acte), McKesson INFORMATION SOLUTIONS FINANCE S.à r.l. a décidé de souscrire à un nombre total de neuf cent soixante-neuf neuf cent cinquante-neuf nouvelles parts sociales émises (les Parts Sociales) consistant en la souscription de (i) trois cent quatre-vingt-huit mille quatre cent soixante-quatre (388,464) parts sociales (les Parts Sociales 1) émises suite à la conversion d'obligations émises en vertu d'un prêt obligatoirement convertible de 65.268.843 USD daté du 6 février 2003 conclu entre la Société, en tant qu'emprunteur et l'associé unique en tant que prêteur et (ii) 581,245 parts sociale (les Parts Sociales 2) émises suite à la conversion d'obligations émises en vertu d'un prêt obligatoirement convertible de 32.752.129 GBP daté du 6 février 2003 conclu entre la Société, en tant qu'emprunteur et l'associé unique en tant que prêteur.

L'associée unique constate que l'intention était de souscrire à cinq mille huit cent quatre-vingt deux cent quarante cinq (581.245) Parts Sociales 2 au lieu de 581,245 Parts Sociales 2 et que le nombre total de Parts Sociales nouvellement émises, étant l'addition des Parts Sociales 1 et des Parts Sociales 2, était neuf cent soixante-neuf sept cent neuf (969.709) au lieu de neuf cent soixante-neuf neuf cent cinquante neuf (969.959).

L'associé unique de la Société décide par conséquent de rectifier la décision prise le 22 décembre 2005 en souscrivant à un total de neuf cent soixante-neuf sept cent neuf (969.709) nouvelles Parts Sociales émises et en reflétant la correction comme suit:

Ensuite McKesson INTERNATIONAL FINANCE S.à r.l., représentée comme dit ci-dessus, déclare avoir souscrit le 22 Décembre 2005 à neuf cent soixante neuf sept cent neuf (969.709) nouvelles Parts Sociales émises et les avoir libérés entièrement par apport en nature d'une créance d'un montant total de quatre-vingt seize million neuf cent soixante et onze et dix neuf dollars américains (USD 96.971.019).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de capital à environ 750,- EUR.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que le mandataire des parties comparantes l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes. Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. KOLBACH, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 septembre 2008. Relation: LAC/2008/38890. - Reçu € 12,- (douze Euros).

*Le Receveur (signé):* Franck SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2008134619/206/111.

(080157139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2008.

**Lir Investments, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1274 Howald, 23, rue des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg B 142.372.

—  
**STATUTES**

In the year two thousand and eight, on the thirtieth day of September.

Before M<sup>e</sup> Paul Decker, notary residing in Luxembourg.

**THERE APPEARED:**

Dergview Investments AB, with org no 556761-1339, a company incorporated and existing under the laws of Sweden, with corporate seat in, Kungsgatan 33, 103 90 Stockholm

here represented by Mr. Christophe Fender, chartered accountant, with professional address at 23, rue des Bruyères, L-1274 Luxembourg, by virtue of one proxy under private seal given on September 30th, 2008.

Said proxy, after being signed "ne varietur" by the agent and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed.

The company appearing, through its agent, intends to incorporate a limited liability company, the Articles of which have been established as follows:

**Title 1 - Legal form - purpose - name - registered office - duration**

**Art. 1.** A limited company (hereafter the "Company") is hereby established which will be governed by the laws currently in force, especially the August 10, 1915 law on commercial companies and the present articles.

**Art. 2.** The object of the Company is to create, manage, develop and liquidate a portfolio of any shares and patents, to participate in the development and control of any company, to acquire any shares and patents through contribution, subscription, underwriting, purchase option or by any other means, to realise them through sale, transfer, exchange or otherwise, to develop these shares and patents, to provide assistance, loans, advances or guarantees to any companies and to refinance these loans amongst others, but not exclusively, through financial means and instruments such as loans from partners, from companies or from bank loans. The Company may borrow in a manner of its choosing and issue bonds which may be convertible.

The Company may also develop and manage all property it acquires in Luxembourg and abroad. The Company may in particular acquire by way of contribution, subscription, sale, or by option to purchase or any other way whatever of immovables and stocks of any kind and realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise.

In general, the Company may execute any financial, commercial, industrial, personal or real estate property transactions and take every measure possible to secure its rights and carry out any transactions which may relate to its purpose or one which may benefit it.

**Art. 3.** The limited liability company is incorporated under the name of LIR INVESTMENTS".

**Art. 4.** The Company has its head office in the municipality of Hesperange. The head office may be transferred to any location within the Grand Duchy of Luxembourg,

**Art. 5.** The Company is constituted for an undetermined period.

#### **Title II.- Capital - shares**

**Art. 6.** The Company's capital is set at 12,500.- EUR (twelve thousand five hundred euros) represented by 1,250 (one thousand two hundred fifty) shares, all having a par value of 10.- EUR (ten euros) each and all fully subscribed and entirely paid up.

**Art. 7.** All shares held by the sole partner are freely transferable by way of inheritance or in case of liquidation of joint estate of husband and wife.

If there are many partners, the shares may be freely transferred between partners. They are only transferable in this way to non-partners with the prior consent from partners who represent at least three quarters of the capital. In the same case the shares shall be transferable because of death to non-partners only with the prior approval of the shareholders who represent three quarters of the rights owned by the survivors.

In case of transfer in accordance with the provisions of Art. 189 of the August 10, 1915 law on commercial companies, the value of a share is based on the last three balance sheets of a company, and if the company has less than three financial years, the price is determined based on the balance sheet of the last year or the last two years.

**Art. 8.** The Company may repurchase its own shares with its free reserves under the provisions set forth in Article 49-2 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

#### **Title III.- Management**

**Art. 9.** The Company is managed by one or several managers, who may or may not be partners, and are appointed and revocable by the sole partner or by the partners.

The manager or managers are appointed for an indefinite period and vested with the broadest powers with respect to third parties.

Limited and special powers may be delegated for determined affairs given to one or more agents, who may or may not be partners.

#### **Title IV - Decisions of the sole partner -collective decisions of the partners**

**Art. 10.** The sole partner exercises the powers devolved to the meeting of partners by the dispositions of section XII of the 10 August 1915 law concerning limited liability companies.

As a consequence thereof the sole partner makes all the decisions which exceed the power of the managers.

In case of more partners the decisions, which exceed the powers of the managers, shall be taken by the meeting.

#### **Title V - Financial year - balance sheet -distributions**

**Art. 11.** The Company's financial year runs from the first of January of each year to the thirty-first of December of the same year.

**Art. 12.** Each year, as of the thirty- first of December, there will be a record drawn up of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

**Art. 13.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Each year, five percent of the Company's annual net profit will be transferred to the Company's legal reserve until this reserve represents at least one tenth of the issued capital. If at any time and for any reason the legal reserve represents at least one tenth of the issued capital, the annual withdrawal of five percent will be taken until a tenth has been reached.

The excess is attributed to the sole partner or distributed among the partners. However, the sole partner or as the case may be, the meeting of partners may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

#### **Title VI - Dissolution**

**Art. 14.** The Company is not dissolved automatically by the death, bankruptcy, interdiction or financial failure of a partner.

In the event of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by the manager or managers in office or failing them by one or more liquidators appointed by the sole partner or the general meeting of partners. The liquidator or liquidators will be vested with the broadest powers for the realization of the assets and the payment of debts.

The assets after deduction of the liabilities will be attributed to the sole partner or, as the case may be, distributed to the partners proportionally to the shares they hold.

### **Title VII - General provisions**

**Art. 15.** For all matters not provided for in the present Articles of Incorporation, the partner(s) refer to the existing laws.

#### *Subscription and payment*

The person appearing has subscribed all the shares has fully paid them in cash so that the amount of 12,500.- EUR (twelve thousand five hundred euros) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly confirms this.

#### *Transitional provision*

The first financial year begins on the date the company is incorporated and will end on the December 31, 2009.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about EUR 1,250.-.

#### *Resolutions*

And now, the partner, representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions:

1.- Are appointed as managers of the company for an indefinite period:

- Mr Christophe Fender, chartered accountant, with professional address at 23, rue des Bruyères, L-1274 Howald,
- Mr Luc Sunnen, chartered accountant, professional address at 23, rue des Bruyères, L-1274 Howald,

The Company is validly bound by the sole signature of any manager.

2.- The company shall have its registered office at 23, rue des Bruyères, L-1274 Howald,

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

IN WITNESS WHEREOF the document having been read and interpreted for the agent of the persons appearing, he signed together with Us, the notary, the present deed.

#### **Traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le trente septembre.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

Dergview Investments AB, une société de droit Suédois, enregistrée sous le numéro 556761-1339, avec siège social à Kungsgatan 33, 103 90 Stockholm,

ici représentée par Monsieur Christophe Fender, expert-comptable, demeurant professionnellement au 23, rue des Bruyères, L-1274

Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 30 Septembre 2008.

Laquelle procuration après avoir été paraphée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante a, par son mandataire, déclaré vouloir constituer une société à responsabilité limitée, dont elle a arrêté les statuts comme suit:

#### **Titre I<sup>er</sup> . - Forme juridique - objet - dénomination -siège - durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée (ci-après la "Société") qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** L'objet de la Société est de créer, gérer, développer et liquider un portefeuille se composant de tous titres et brevets, de participer au développement et au contrôle de toute entreprise, d'acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets de toute origine les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder tous concours, prêts, avances ou garanties à n'importe quelle société et refinancer ces prêts entre autre, mais pas exclusivement, par des moyens financiers et des instruments tels que des prêts provenant d'associés, d'entreprises ou des prêts bancaires.

La Société peut emprunter de la manière de son choix et procéder à l'émission d'obligations qui pourront être convertibles.

La Société peut aussi développer et gérer tous immeubles acquis au Luxembourg ou à l'étranger. La société peut en particulier acquérir par voie de souscription, vente ou par option d'achat ou par tout autre moyen, des immobilisations et stocks de toute sorte et de les réaliser par vente, transfert, échange ou autrement.

En général, la Société peut réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière et prendre toutes les mesures possibles pour sauvegarder ses droits et faire toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

**Art. 3.** La Société à responsabilité limitée prend la dénomination de "LIR INVESTMENTS".

**Art. 4.** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Hesperange.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg.

**Art. 5.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

### **Titre II.- Capital - parts**

**Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros), représenté par 1.250 (mille deux cent cinquante) parts sociales, ayant toutes une valeur nominale de 10,- EUR (dix euros) chacune et toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

**Art. 7.** Toutes les parts détenues par le seul associé sont librement transmissibles par héritage ou en cas de liquidation d'une communauté entre époux et épouse.

S'il y a plusieurs associés, les parts pourront être librement transmissibles entre les associés. Les parts sont uniquement transmissibles aux non associés avec le consentement préalable des associés qui représentent au moins les trois quarts du capital. Dans le même cas, les parts pourront être transmises pour cause de décès aux non associés uniquement avec l'approbation préalable des détenteurs des parts représentant trois quarts des droits des survivants.

Dans le cas de transfert en accord avec les dispositions de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, la valeur des parts est basée sur les trois derniers bilans de la société, et si la société a moins de trois exercices sociaux, le prix est déterminé sur la base du bilan de l'année écoulée ou sur les deux derniers.

**Art. 8.** La Société peut racheter ses propres actions au moyen de ses réserves libres conformément aux conditions prévues par l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

### **Titre III.- Gérance**

**Art. 9.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'associé unique ou par les associés.

Le ou les gérant(s) sont nommés pour une durée indéterminée et ils sont investis vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non.

### **Titre IV.- Décisions de l'associé unique -décisions collectives d'associés**

**Art. 10.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises en assemblée.

### **Titre V.- Année sociale - bilan - répartitions**

**Art. 11.** L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

**Art. 12.** Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

**Art. 13.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net annuel de la Société sera transféré à la réserve légale de la Société jusqu'à ce que cette réserve atteigne un dixième du capital souscrit. Si à un moment quelconque et pour n'importe quelle raison, la réserve légale représentait moins de un dixième du capital social, le prélèvement annuel de cinq pour cent reprendrait jusqu'à ce que cette proportion de un dixième soit retrouvée.

L'excédent est attribué à l'associé unique ou distribué aux associés. Cependant, l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée des associés peut décider, à la majorité des votes déterminée par les lois en vigueur, que le bénéfice, après affectation en réserve, peut être reporté à nouveau ou transféré en réserve extraordinaire.

### **Titre VI.- Dissolution**

**Art. 14.** La Société n'est pas dissoute automatiquement par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateurs) nommé(s) par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif après déduction du passif sera attribué à l'associé unique ou, le cas échéant, distribué aux associés proportionnellement aux parts qu'ils détiennent.

### **Titre VII- Dispositions générales**

**Art. 15.** Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, le ou les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

#### *Souscription et paiement*

La personne comparant a souscrit toutes les parts et les a entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros) se trouvent dès maintenant à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire instrumentant qui le confirme.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2009.

#### *Estimation des frais*

Les coûts, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge en raison de sa constitution, ont été estimés à 1.250,- EUR.

#### *Résolutions*

Et immédiatement après la constitution de la Société, les associés représentant l'intégralité du capital ont pris les résolutions suivantes:

1.- Sont nommés gérants de la Société pour une durée illimitée:

- Monsieur Christophe Fender, expert-comptable, demeurant professionnellement au 23, rue des Bruyères, L-1274 Howald,

- Monsieur Luc Sunnen, expert-comptable, demeurant professionnellement au 23, rue des Bruyères, L-1274 Howald, La Société est valablement engagée par la signature individuelle d'un des gérants.

2.- Le siège de la Société est fixé au 23, rue des Bruyères, L-1274 Howald,

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

#### **DONT ACTE**

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: C. FENDER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 octobre 2008, Relation: LAC/2008/39930. — Reçu € 62,50 (soixante-deux Euros cinquante Cents).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2008134590/206/228.

(080157043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2008.

### **Bettange Real Properties S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 91.611.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 23 octobre 2008.

POUR COPIE CONFORME

Roger ARRENSDORFF

*Notaire*

Référence de publication: 2008135069/218/13.

(080157879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2008.

**Columbus Holdings Monaco S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 4, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 76.124.

*Mention rectificative*

Le bilan rectificatif au 30 avril 2003 (rectificatif du dépôt du bilan déposé le 29/05/2006 n° L060048145) a été déposé au Registre de commerce et des sociétés.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois &amp; Meynial

Signature

Référence de publication: 2008135044/2374/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2008, réf. LSO-CV06746. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080158365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2008.

**Private Equity Selection International (PESI) 1 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 83.305.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2008.

*Pour la société*

Paul DECKER

*Le notaire*

Référence de publication: 2008135065/206/13.

(080157963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2008.

**Getrans S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 2, Beelerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 97.892.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DIEKIRCH, le 23/10/2008.

*Pour la société*

EURO COMPTES &amp; PARTNERS

52, Esplanade, L-9227 Diekirch

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008133905/8734/17.

Enregistré à Diekirch, le 22 octobre 2008, réf. DSO-CV00224. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080156822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2008.

**Le Coral S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2561 Luxembourg, 15, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 51.989.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 22/10/2008**Ordre du jour:*

1. Nomination d'un nouvel administrateur délégué



128153

*Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société, à l'unanimité des voix, décide de nommer comme gérant chargé de la gestion quotidienne:

Monsieur Passiatore Francesco, cuisinier, demeurant à L-5852 HESPERANGE, 22A, rue d'Iltzig.

La société est valablement engagée par cosignature obligatoire.

A état nommé jusqu'au 2012

*Clôture*

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du conseil d'administration.

Lopes Carvalho Joao Carlos / Corallo Maria / Lopes Carvalho Michel

*Le président / Le secrétaire / Le scrutateur*

Référence de publication: 2008134465/800964/24.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2008, réf. LSO-CV07201. - Reçu 89,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080157065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2008.

---

**Scanplast S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 93.952.

*Extrait de résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 septembre 2008*

L'Assemblée a pris note du changement d'adresse de M<sup>e</sup> René FALTZ et M<sup>e</sup> Thomas FELGEN, administrateurs, au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg.

L'Assemblée a transféré le siège social de la société au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg.

Luxembourg, le 14 octobre 2008.

*Pour la société*

*Signature*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008133936/263/17.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2008, réf. LSO-CV05126. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080156241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2008.

---

**Chenonceau S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 43.571.

Le bilan au 30 juin 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008134003/660/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2008, réf. LSO-CV05014. - Reçu 24,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080156724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2008.

---

**Bati-Euro, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 142.371.

STATUTS

L'an deux mille huit, le neuf octobre.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1) ABC Import Export Corp., une société à responsabilité limitée ayant son siège social établi à L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal, (RCS Luxembourg: B 24112),

2) Lumley Enterprises S.A., une société anonyme gouvernée par les lois de Belize ayant son siège social à Jasmine Court, 35A Regent Street, P.O. Box 1777 Belize City, Belize (IBC No 75852);

toutes deux ici représentées par Monsieur Bernard ZIMMER, administrateur de sociétés, demeurant à Leudelange, agissant en sa qualité de gérant de la comparante sub.1. et de représentant légal de la comparante sub.2.

Lesquelles comparantes, ici représentées comme il est dit ci-avant, ont requis le notaire de dresser acte d'une société à responsabilité limitée, qu'elles déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «BATI-EURO»

**Art. 2.** Le siège de la société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision des associés. La société est autorisée à créer des succursales, sièges administratifs, agences, ateliers et dépôts au Grand-Duché ou à l'étranger, suivant que son activité nécessitera ce développement.

**Art. 3.** La durée de la société est indéterminée.

La société ne pourra être dissoute que par décision de l'assemblée des associés statuant à la majorité absolue des parts.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission d'obligations ou de billets.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son projet.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à 12.500,- EUR (douze mille cinq cents Euros) divisé en 100 (cent) parts sociales de 125,- EUR (cent euros) chacune, attribuées et souscrites comme suit:

1) Lumley Enterprises S.A., quatre-vingts parts sociales . . . . .	80
2) ABC Import-Export Corp., vingt parts sociales . . . . .	20
Total des parts: cent parts . . . . .	100

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de 12.500 EUR (douze mille cinq cents euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire, qui le constate expressément

**Art. 6.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 7.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

**Art. 8.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés qu'avec l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social.

La société peut procéder au rachat de ses propres parts, sous les conditions prévues par la loi.

**Art. 9.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés. A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants pourront, sous leur responsabilité, se faire représenter pour les opérations courantes de la gestion journalière par un directeur, fondé de pouvoir ou autre mandataire spécial, dont les pouvoirs seront fixés par l'acte de nomination.

**Art. 10.** Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution du mandat.

**Art. 11.** Le décès, l'incapacité ou la faillite de l'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la société. Les héritiers de l'associé décédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

**Art. 12.** Chaque année au 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales.
- le solde restera à la libre disposition des associés.

**Art. 13.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés ou à défaut d'une décision, par le ou les gérants en fonction.

**Art. 14.** Les associés pourront apporter aux présents statuts telles modifications qu'ils jugeront utiles. Les décisions seront prises aux majorités prévues par la Loi.

**Art. 15.** Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur. Mesure transitoire.

Le premier exercice commence ce jour et finira le 31 décembre 2009.

#### *Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à 950,- EUR.

#### *Assemblée générale*

Et ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, présents ou représentés comme dit ci-avant, se considérant comme valablement convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

L'adresse de la société est fixée au 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

La société anonyme IBS & PARTNERS S.A établie sous les lois luxembourgeoises, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 35.973 et ayant son siège social à L-2449 Luxembourg 25A, boulevard Royal;

La société se trouve engagée en toutes circonstances par la seule signature sociale du gérant.

Dont acte, fait et dressé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. ZIMMER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 octobre 2008. Relation: LAC/2008/41240. - Reçu € 62,50 (soixante-deux Euros cinquante Cents).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2008134591/206/96.

(080157007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2008.

### **Harding Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 142.409.

#### — STATUTES

In the year two thousand eight, on the twentieth of October.

Before Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach (Grand Duchy of Luxembourg).

#### THERE APPEARED

The public limited company PARFISO S.A., having its registered office at L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, registered at the register of commerce and companies in Luxembourg, number B 125.133

hereby represented by two of its directors, namely:

- Mr Jean LAMBERT, master in economics, professionally residing in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert,
- Mrs Catherine PEUTEMAN, private employee, professionally residing in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

The appearing party, represented as aforesaid, has requested the undersigned notary to inscribe as follows the articles of association of a société à responsabilité limitée:

**Art. 1.** There is formed by those present between the parties noted above and all persons and entities who may become partners in future, a company with limited liability (société à responsabilité limitée) which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by present articles.

**Art. 2.** The corporation shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The company may also buy, sell, rent and administer any real estates as well in the Grand Duchy of Luxembourg as in foreign countries.

The corporation may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies.

The corporation may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name HARDING INVESTMENTS S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The capital is set at TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (€ 12,500.-), divided into one hundred twenty-five thousand (125,000) share quotas of TEN CENTS (€ 0.10) each.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

**Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share.

Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

**Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partners. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of two of the members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

**Art. 13.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 14.** The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

**Art. 15.** The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December.

**Art. 16.** Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. the manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. these interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

**Art. 18.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 19.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Subscription - Payment*

All the shares have been subscribed by the public limited company PARFISO S.A., having its registered office at L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugene Ruppert, registered at the register of commerce and companies in Luxembourg, number B 125.133.

The shares have been fully paid up in cash, so that the amount of TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (€ 12,500.-) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

#### *Transitory disposition*

The first fiscal year shall begin on the date of the incorporation and terminate 31st of December 2008.

#### *Estimate*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand five hundred Euro (€ 1,500.-).

#### *Resolutions of the shareholder*

1.- Are appointed as managers of the company for an unlimited period:

- a) Mr Ivo KUSTURA, lawyer, professionally residing in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
- b) Mr Jean LAMBERT, master in economics, professionally residing in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
- c) Mr Patrice YANDE, private employee, professionally residing in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
- d) Mrs Catherine PEUTEMAN, private employee, professionally residing in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

2.- The company will be validly bound under all circumstances by the joint signatures of two managers.

3.- The registered office is established at L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le vingt octobre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

**A COMPARU:**

La société anonyme PARFISO S.A., avec siège social à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 125.133,

ici représentée par deux de ses administrateurs, à savoir:

- Monsieur Jean LAMBERT, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

- Madame Catherine PEUTEMAN, employée privée, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société pourra également acheter, vendre, louer et gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société aura la dénomination HARDING INVESTMENTS S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-), représenté par cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de DIX CENTS (€ 0,10) chacune.

**Art. 7.** Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par les signatures conjointes de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 16.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaires des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Souscription - Libération*

Toutes les parts sociales ont été souscrites par la société anonyme PARFISO S.A., avec siège social à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 125.133.

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2008.

128160

*Frais*

La partie comparante a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents Euros (€ 1.500,-).

*Décisions de l'associé unique*

1.- Sont nommés gérants de la société pour une durée indéterminée:

a) Monsieur Ivo KUSTURA, maître en droit, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

b) Monsieur Jean LAMBERT, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

c) Monsieur Patrice YANDE, employé privé, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

d) Madame Catherine PEUTEMAN, employée privée, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

2.- La société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux gérants.

3.- Le siège social de la société est fixé à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. LAMBERT, C. PEUTEMAN, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 21 octobre 2008. Relation: ECH/2008/1404. - Reçu soixante-deux euros cinquante cents 12.500,- à 0,5% = 62,50 €.

*Le Receveur (signé): MINY.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 23 octobre 2008.

Henri BECK.

Référence de publication: 2008135019/201/258.

(080157750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2008.

---

**Nucifera, Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 83.970.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 30 juin 2008 au siège de la société*

L'assemblée décide de renouveler le mandat de Monsieur Gert Jan Verkade, demeurant à B-2930 Brasschaat, Augustijnenlei, 60, bus 63, pour une durée de six années, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2013, qui se tiendra en 2014.

L'assemblée décide de ne pas renouveler le mandat du commissaire et nomme comme commissaire de la société à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2008 pour une durée de six ans, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de l'année 2014:

La S.à.R.L. «VGD Experts-comptables», ayant son siège au 6, rue Jean-Pierre Brasseur à L-1258 Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg B n° 53.981. Pour l'exercice du mandat cette société sera représentée par son associée responsable Madame Lut Laget.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008134473/1212/20.

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2008, réf. LSO-CU04566. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080157362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2008.

---